



Charte des Verts neuchâtelois

Constatant que:

- les activités humaines exercent une pression croissante sur les ressources naturelles et vitales;
- les détériorations de l'environnement se répercutent gravement sur les équilibres qui régissent l'ensemble des êtres vivants et leurs milieux;
- la situation et le fonctionnement actuel de l'économie mondiale engendrent de manière croissante un épuisement irresponsable des ressources naturelles et de la biodiversité.

Les Verts neuchâtelois constituent un parti politique qui lutte pour que chaque être humain s'épanouisse dans l'harmonie et dans le respect de l'environnement. Ce-dernier est constitué par les conditions économiques, sociales et culturelles, ainsi que par la nature dans toute sa diversité biologique.

Les Verts neuchâtelois se fondent sur les principes suivants:

- À l'échelle planétaire, l'être humain est capable de façonner sciemment son environnement. Par conséquent, il est responsable de chacune de ses interventions et doit veiller à ce qu'elles préservent la biosphère, n'entament pas le capital des ressources naturelles et respectent les droits fondamentaux d'autrui.
- L'existence humaine n'est pas envisageable séparément de celle des autres espèces vivantes et de leur environnement naturel.
- Plutôt que d'en soigner les effets, l'objectif principal est d'éliminer la cause des maux, catastrophes et nuisances.

Les Verts neuchâtelois promeuvent l'application d'une politique de développement durable pour l'ensemble de la planète. Ce postulat les engage à :

- la préservation des équilibres écologiques, des ressources vitales ainsi que des richesses naturelles et culturelles;
- une utilisation des ressources selon les principes du développement durable;
- la satisfaction des besoins fondamentaux, qu'ils soient physiques, psychiques ou culturels, des êtres vivants;
- lutter pour le bien-être de tous et contre toute forme d'aliénation ;
- s'engager pour la défense de la démocratie, des libertés, de la justice, de la paix et de la solidarité;
- refuser l'exclusion, la discrimination et les iniquités économiques et sociales.

En vertu de ces énoncés, les Verts neuchâtelois orientent leurs actions selon deux axes:

- offrir à chacune et à chacun l'occasion de prendre conscience des réalités liées à l'écologie et au développement des solidarités locales et globales;
- participer à tous les niveaux de la vie politique et associative; les conditions permettant à tous les êtres humains de vivre en harmonie entre eux et avec la nature doivent être assurées durablement et équitablement, pour ce faire elles doivent être ancrées dans des dispositions légales.

Cette charte n'est ni exhaustive ni définitive, mais évolutive et vivante.

La présente charte a été adoptée par l'Assemblée générale, le 20 novembre 2010.